



## CHARTES ESSENTIELLES

**Des chartes nombreuses et heureuses**



L'établissement tient à mettre en avant et en exergue les chartes favorables aux personnes âgées.

Un espace mural dédié est aménagé dans le hall d'entrée dans lequel les chartes sont mises en avant dans le détail de leur contenu.

**La charte des droits et libertés de la personne accueillie** : composée de 12 articles, elle a pour vocation d'encourager au respect des droits fondamentaux de chaque personne accueillie et de prévenir tout risque de maltraitance.

**La charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance** : même dépendantes, les personnes âgées doivent continuer à exercer leurs droits, leurs devoirs et leurs libertés de citoyens. Elles doivent aussi garder leur place dans la société dans le respect de leurs différences.

**La charte de la bientraitance** : issue de la HAS, cette charte traduit les valeurs professionnelles fortes que l'établissement doit développer autour de la bientraitance et auxquelles doivent s'attacher les professionnels.

**La charte du respect de la personne endeuillée** : les personnes touchées par le deuil doivent pouvoir bénéficier d'une attention particulière.

**La charte éthique et accompagnement du grand âge** : cette charte vise à soutenir la réflexion éthique et à accompagner l'évolution des pratiques et des organisations dans le secteur du grand âge. Elle constitue également un support pour analyser, d'un point de vue éthique, les situations concrètes parfois difficiles à arbitrer sur le terrain et ainsi appuyer les professionnels et les proches aidants, dans leur réponse aux dilemmes éthiques auxquels ils sont confrontés.

**La charte européenne des droits et des responsabilités des personnes âgées nécessitant des soins et une assistance de longue durée** : la dignité humaine est un droit inviolable. L'âge et la perte d'autonomie ne peuvent à eux seuls justifier des restrictions aux droits de l'homme et aux libertés civiles inaliénables reconnus par les normes internationales et consacrés dans les conditions démocratiques.

**La charte des droits fondamentaux de l'union européenne** : cette charte constitue un bouclier juridique supplémentaire pour tous les habitants de l'Union Européenne.

